



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
République française – Liberté – Égalité – Fraternité
COMPTE RENDU DE SEANCE**

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
DEPARTEMENT DES YVELINES**

Le Lundi 9 juillet 2012, à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 3 juillet 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD,
M. DAUVERGNE, Mme BASTONI, Mme BOUCHERLE,
M. BOUSSARD, M. JUNES, Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M.
HOMONT, M. GRATTEPANCHE, Mme MAI QUOC, M. CRETIN, M.
PLASSARD, M. DIANKA, M. CACHIN, Mme ABHAY, Mme LLOBET, M.
ANADON, Mme DURAND-MASCART, M. PARMENTIER,
Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU,
Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN,

Pouvoir : M. OURGAUD (pouvoir Mme THAREAU)
Mme AUBRIET (pouvoir M. LAUGIER)
Mme PARENT (pouvoir M. CACHIN)
M. DREYSSÉ (pouvoir M. PAILLAS)
Mme VIENNA (pouvoir M. GRATTEPANCHE)
Mme GARNIER (pouvoir M. PLUYAUD)
M. HAREL (pouvoir M. PLASSARD)
M. COLOMBANI (pouvoir M. JUNES)
Mme BORDEAU (pouvoir Mme PETIT)

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Laurent PARMENTIER est désigné pour remplir cette fonction.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent PARMENTIER

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2012**

► Unanimité

INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Pas de question

FINANCES

1. Budget supplémentaire 2012 – Ville (M. Plassard) *Délibération n° 2012/3/52*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 415 830,59€	11 415 830,59€
Investissement	8 165 923,55€	8 165 923,55€

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M.DÉJEAN)

2. Budget supplémentaire 2012 budget annexe des Spectacles et du cinéma (M. Plassard) *Délibération n° 2012/3/53*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

D'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 186,39 €	2 186,39 €
Investissement	28 481,62 €	28 481,62 €

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 7 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M.DÉJEAN)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

3. Actualisation du tableau des effectifs (Mme Durand-Mascart) *Délibération n° 2012/3/54*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : LA SUPPRESSION ET CREATION des postes ci-après

	SUPPRESSION	CREATION
Changement de temps de travail	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 7H10	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 9H40
Création de poste		Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à 18 heures
Réussite à concours	Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure
Avancement de grade	5 postes d'Adjoint technique de 1 ^{ère} classe 3 postes d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 2 postes d'agent de maîtrise 7 postes d'Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 2 postes d'Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 3 postes d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 12 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe 1 poste de brigadier 1 poste d'éducateur de jeunes enfants 1 poste d'animateur 2 postes de rédacteur principal	5 postes d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 3 postes d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 2 postes d'agent de maîtrise principal 7 postes d'Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe 3 postes d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe 12 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 1 ^{ère} classe 1 poste de brigadier–chef principal 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants 1 poste d'animateur principal de 1 ^{ère} classe 2 postes de rédacteur chef

Avancement de grade	2 postes de technicien principal de 2 ^{ème} classe	2 postes de technicien principal de 1 ^{ère} classe
	2 postes d'éducateur APS	2 postes d'éducateur APS principal de 2 ^{ème} classe
	1 poste d'ingénieur	1 poste d'ingénieur principal
	1 poste de puéricultrice de classe normale	1 poste de puéricultrice de classe supérieure

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours

► Unanimité

MONTIGNY INITIATIVE EMPLOI

4. **Rapport d'activité de la société Lombard et Guérin – délégataire de l'exploitation et de la gestion de l'approvisionnement des marchés de la Ville- exercice 2011** (*Mme Boucherle*)
Délibération n° 2012/3/55

Le Conseil Municipal prend acte des informations contenues dans le rapport annuel d'activité de la Société Lombard & Guérin, délégataire du service des marchés d'approvisionnement communaux, établi pour l'exercice 2011.

SERVICES TECHNIQUES

5. **Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2011** (*M. Boussard*)
Délibération n° 2012/3/56

Le Conseil Municipal :

Article 1

Prend acte des informations contenues dans ce rapport.

Article 2

Dit que ce rapport est tenu à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, pour information.

6. **Publication des Cartes Stratégie du bruit** (*M. Junes*)
Délibération n° 2012/3/57

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Arrête les cartes du bruit du territoire de la ville de Montigny le Bretonneux.

Article 2 :

Autorise leur mise à disposition du public à partir du début du second semestre 2012 à l'accueil de la direction des Services Techniques, à l'accueil de la Direction Générale des Services et sur le site Internet de la Ville.

► **Unanimité**

7. **Convention pour l'adhésion à un groupement de commande en vue de l'établissement du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement**

Retiré de l'ordre du jour.

8. **Adhésion de la Commune de Montigny-le-Bretonneux à Bruitparif – Observatoire du bruit en Ile-de-France** (M. Junes)
Délibération n° 2012/3/58

Le Conseil Municipal

Article 1 :

Approuve les statuts de l'association « Bruitparif, Observatoire du Bruit en Ile-de-France », tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

Désigne Monsieur le Maire ou son représentant pour représenter la Commune de Montigny-le-Bretonneux à l'Assemblée générale de l'association.

Article 3 :

Approuve l'adhésion de la Commune de Montigny-le-Bretonneux à l'Association « Bruitparif, Observatoire du Bruit en Ile-de-France ».

Article 4 :

Autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant, pour 2012, de 800 euros applicable aux collectivités de plus de 30 000 habitants et de moins de 40 000 habitants.

Article 5 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2012.

► **Unanimité**

9. **Convention tripartite provisoire relative à la mise en place d'un service d'auto partage de véhicules Twizy portant autorisation d'occupation du domaine communal** (M. Pluyaud)
Délibération n° 2012/3/59

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Approuve la convention provisoire relative à la mise en place du service « Twizy » et portant autorisation d'occupation du domaine.

Article 2 :

Autorise le Maire à signer cette convention tripartite provisoire, avec effet jusqu'au 15 septembre 2012, entre Renault, la Communauté d'Agglomération et la Commune.

► **Majorité des votants par 34 voix pour, 2 voix contre (M. MICHELIN et M.DÉJEAN) et 3 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT et M. MANCEAU,)**

**10. Convention bipartite provisoire relative à la mise en place d'un service d'auto partage de véhicules Twizy portant autorisation d'occupation du domaine public (M. Pluyaud)
Délibération n° 2012/3/60**

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Approuve la convention provisoire relative à la mise en place du service « Twizy » et portant autorisation d'occupation du domaine.

Article 2 :

Autorise le Maire à signer cette convention bipartite provisoire, avec effet jusqu'au 15 septembre 2012, entre Renault et la Commune.

► **Majorité des votants par 34 voix pour, 2 voix contre (M. MICHELIN et M.DÉJEAN) et 3 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT et M. MANCEAU,)**

**11. Mise en place provisoire du stationnement réglementé : adoption d'un tarif pour les véhicules électriques en auto partage (M. Pluyaud)
Délibération n° 2012/3/61**

Le Conseil Municipal approuve d'un tarif d'abonnement mensuel pour les véhicules électriques en auto partage d'un montant de 8 € par mois par véhicule.

► **Majorité des votants par 34 voix pour, 2 voix contre (M. MICHELIN et M.DÉJEAN) et 3 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT et M. MANCEAU,)**

SERVICE URBANISME-FONCIER

**12. Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public – création d'un relais des seniors (Mme Lobet)
Délibération n° 2012/3/62**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de construire, d'aménager et de modifier un établissement recevant du public.

► **Unanimité**

13. Autorisation conférée à l'association « Montigny Patrimoine » de donner à bail commercial, une partie du local K de la Ferme du Manet à la société OCREA (Mme Abhay)
Délibération n° 2012/3/63

Le Conseil Municipal décide de donner son accord, à l'association "MONTIGNY PATRIMOINE" afin que cette dernière donne à bail commercial, dans les termes du bail ci-joint (charges, conditions et loyer, nature de l'activité commerciale et identité du preneur), les locaux expressément identifiés dans le bâtiment K.

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M.DÉJEAN)

14. Information sur l'installation classée pour la protection de l'environnement société ARGAN (Mme Abhay)
Délibération n° 2012/3/64

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral n° 2012111-007 du 20 avril 2012 autorisant l'exploitation dudit entrepôt.

15. La loi relative à la majoration de 30 % des droits à construire – pour information (M. Junes)

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations transmises par le service Urbanisme-Foncier.

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES

AFFAIRES DIVERSES

LA SEANCE EST LEVÉE A 21h10

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 9 juillet 2012, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 16 juillet 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération

Michel LAUGIER